



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion : 20/08/2024

Horaires : 10h30 à 16h30 Electronique

Président(e) : Mr Mazouz BELGHARBI

Présent(e)s : Mmes Chantal DELOGE, Laëtitia CHALEIL, Geneviève DAUGA Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAULT, Francis DAUSSEING, Jean-Claude LAFFONT, Anthony MAZZOTTA, Roland MAURIN, Christian VIDAL

Assiste : Mr Cyril DURAND

ASTREINTE COMPETITIONS

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

DEBUT DES COMPETITIONS – COUPES NATIONALES – Quelques rappels...

Avant la rencontre :

- Correspondant FootClubs : vous devez **configurer les utilisateurs habilités** sur la compétition souhaitée (coupes et championnats). Sur FootClubs, rubrique Organisation, puis Utilisateurs FootClubs. Cocher sur l'utilisateur souhaité, cocher "Gestion feuille de match informatisée" puis les équipes souhaitées et Valider en bas de page.
- Dirigeant : **préparez votre feuille de match informatisée** de votre tablette ou ordinateur personnel. Adresse web : <https://fmi-core-compo.fff.fr/>
- Sur la tablette du match : téléchargez la nouvelle application Feuille de Match informatisée. L'adresse web : <https://fmi-core.fff.fr>. Le tutoriel pour installer cette webApp est en annexe. Attention : **la nouvelle application FMI n'est pas disponible** sur les "stores" (AppleStore et GooglePlay)
- Chargez les données de la rencontre H-4 avant la rencontre.

Après la rencontre :

- Transmettre la feuille de match dans les **4 heures** qui suivent la rencontre.

COUPE DE FRANCE – Quelques points pour les deux premiers tours

- Nombre de joueurs autorisés sur la feuille de match : 16
- Le N°16 doit obligatoirement être un gardien de but.
- Les joueurs remplacés peuvent continuer à prendre part à la rencontre en tant que remplaçant
- Seuls 14 joueurs peuvent prendre part à la rencontre
- En cas d'égalité, pas de prolongation. Tirs aux buts.

COUPE GAMBARDELLA – Quelques points pour la phase régionale

- Joueurs autorisés : Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17. Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF. **U19 interdits.**
- Nombre de joueurs autorisés sur la feuille de match : 16
- Le N°16 doit obligatoirement être un gardien de but.

- Les joueurs remplacés peuvent continuer à prendre part à la rencontre en tant que remplaçant
- Seuls 14 joueurs peuvent prendre part à la rencontre
- En cas d'égalité, pas de prolongation. Tirs aux buts.
- Joueurs "interdits de compétitions nationales" non autorisés
- Conformément à l'article 160.a des R.G. de la FFF : *"Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, **ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements"*

TIRAGES DE COUPES

La CRGC a procédé au tirage des Coupes de France Féminines et Gambardella Crédit Agricole ce dimanche 18 août à Castelmaurou. Le résultat des tirages est en ligne sur le site de la LFO et les exemptés (CDFF) ont été communiqués lors du tirage.

Le calendrier des deux coupes :

COUPE DE FRANCE FEMININES (71 engagés)

- 1er tour : 21 et 22.09.24, 24 rencontres (16 exempts R1, R2 ou parcours, pas de niveau FFF)
- 2ème tour 05 et 06.10.24 : 24 vainqueurs 1er tour + 16 exempts R1, R2 et parcours, 20 rencontres
- 3ème tour : 19 et 20.10.24 : 20 vainqueurs 2ème tour + 4 équipes D3 FFF (Albi Marssac, Colomiers, Montauban, Nîmes), 12 rencontres
- FINALES REGIONALES : 02 et 03.11.24, 12 vainqueurs du 3ème tour, 6 rencontres

Les six vainqueurs de la phase régionale rejoindront les équipes de Seconde Ligue (Rodez, Toulouse) au 1er tour FFF des 23 et 24.11.24.

Le MHSC (Arkema PL) entre au 3ème tour FFF (11 et 12.01.25)

Tirage du 2ème tour le 10 ou 11.09.24 (avec la CRGA). La date exacte, l'heure et le lieu du tirage seront définis prochainement.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE (136 engagés)

- 1er tour (cadrage) : 31.08 et 01.09.24, 4 rencontres (124 exempts Ligue et District)
- 2ème tour : 07 et 08.09.24, 4 vainqueurs cadrage + 124 exempts, 64 rencontres
- 3ème tour : 28 et 29.09.24, 64 vainqueurs 2ème tour, 32 rencontres
- 4ème tour : 19 et 20.10.24, 32 vainqueurs 3ème tour, 16 rencontres
- 5ème tour : 02 et 03.11.24, 16 vainqueurs 4ème tour, 8 rencontres
- FINALES REGIONALES, 23 et 24.11.24 : 8 vainqueurs 5ème tour, 4 rencontres

Les quatre vainqueurs de la phase régionale rejoindront les équipes de U19 FFF (Colomiers, Montpellier, Rodez, Toulouse) au 1er tour FFF des 14 et 15.12.24.

Tirage du 3ème tour le 10 ou 11.09.24 (avec la CDFF). La date exacte, l'heure et le lieu du tirage seront définis prochainement.

Pour les deux coupes, les **horaires des rencontres à domicile** sont fixés par défaut aux date et horaire de l'équipe dans son championnat pour les équipes régionales.

Pour les équipes de Territoires ou Districts :

- Dimanche, 15h pour la Coupe de France Féminines
- Dimanche, 11h pour la Coupe Gambardella

Les clubs ont la possibilité de modifier le jour et/ou l'heure de la rencontre via FOOTCLUBS, l'accord du club adverse est OBLIGATOIRE.

FORFAITS GENERAUX – RETRAITS D'ENGAGEMENTS

530100 – UNION ST ESTEVE PERPIGNAN

Vu la décision de la Commission Fédérale et Contentieux de la FFF du 01.08, publiée le 16.08

Vu le courrier du président de l'USEPMM du 09.08, informant le président de la LFO de son souhait, suite à cet élément nouveau, de retirer son engagement U17R1,

Vu le mail officiel du club du 15.08, confirmant la demande de retrait de son équipe U17R1.

Attendu que l'USEPMM avait conditionné son engagement en U17 REGIONAL 1 à la création du groupement "U.F.C.",

Que ce groupement a été définitivement rejeté dans la décision rappelée infra,

La CRGC, statuant en premier ressort :

- Dit que le retrait d'engagement doit être pris en compte,
- Dit que l'USEPMM est remis à la disposition de son district en catégorie U17,

Ladite décision s'imposant à la Ligue de Football d'Occitanie et que, au surplus, elle intervient avant le 15 août,

Ce retrait d'engagement ne résultant pas d'un choix volontaire du club mais étant la conséquence de la décision précitée, la CRGC a la possibilité de combler la place vacante selon les dispositions de l'article 88 des règlements de la LFO,

La place vacante sera proposée à l'OC PERPIGNAN (553264), meilleur 10ème de U16R2.

503235 – EMULATION SP. LE GRAU DU ROI

Pris note du retrait d'engagement de l'équipe U20 REGIONAL 1 en raison d'un effectif insuffisant.

La CRGC **annule le calendrier du groupe A** de U20 REGIONAL 1 afin d'éviter un calendrier sur 26 dates, désormais inutile.

Recompose le calendrier du groupe A qui sera notifié et publié le 23.08.24

503029 - OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES

La CRGC prend connaissance du mail du club. Celui-ci nous informe qu'il souhaite déclarer son équipe Féminines Régional 2 forfait général.

En application de l'article 57.2 des règlements de la L.F.O. : *“Les clubs qui refuseraient un engagement après la clôture des engagements seront pénalisés d'une amende dont le montant est fixé par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.*

Ceux-ci seront considérés en situation de forfait général au sein dudit championnat et rétrogradé à l'issue de la saison. Ledit refus d'engagement ne crée alors pas une vacance au sein du championnat concerné. Également, même s'ils en obtiennent sportivement le droit lors de la saison suivante (N+1), lesdits clubs ne pourront prétendre à une accession au niveau supérieur.

Par application de l'article 130.2 des règlements généraux de la F.F.F., dans la situation où le refus d'engagement intervient avant le début du championnat, ledit forfait général n'entraînera pas le forfait des équipes inférieures du club. Ces dernières étant autorisées à évoluer au niveau de compétition qu'elles avaient acquis pour la saison concernée. "

La CRGC :

- Enregistre le forfait général de l'Olympique Alès en Cévennes en championnat Régional 2 Féminines Groupe A.
- Précise que cette équipe sera rétrogradée en Départemental 1 de son district d'appartenance pour la saison 2025-2026,
- Dit que cette équipe ne pourra prétendre à une accession en championnat Régional 2 à l'issue de la saison 2025-2026,
- Autorise l'équipe de l'OAC, à poursuivre ses activités en championnat Départemental pour la saison 24/25 si le club le désire, en tant qu'OAC II,
- Inflige à l'Olympique Alès en Cévennes (505956) une amende de 100,00€ pour refus d'engagement après la publication des calendriers.

Transmet au District Gard-Lozère de football pour suite à donner.

ENGAGEMENTS FEMININES JEUNES

Les engagements :

- U18 Territoire
- U15 Elite
- U15 Territoire

Sont désormais clos et disponibles en annexe.

Une réunion animée par Laëtitia Chaleil et Cyril Durand s'est tenue en visioconférence le lundi 19 août pour les clubs participants à la nouvelle compétition **U15 Elite**, dont la formule a fait l'unanimité.

Le calendrier sera composé en évitant de longs déplacements dès la première journée autant que possible. Les éducateurs participants soulignent, s'agissant d'élite régionale, que la désignation régulière d'arbitres officiels serait la bienvenue.

La CRGC remercie les clubs pour leur participation. La composition des groupes est soumise à la validation par le Comité de Direction du 01.09.24.

CHAMPIONNATS JEUNES – DESIDERATAS DES CLUBS

La CRGC a pris en compte les desideratas tardifs des clubs en ce qui concerne les dates et heures des rencontres à domicile, devant de nouvelles difficultés informatiques.

Les desideratas sont pris en compte jusqu'au 23.08.24. Passée cette date, les clubs devront procéder à leurs demandes de modifications via FootClubs, dans le respect de l'article 59 des règlements de la L.F.O.

FOOTBALL FEMININ – MUTES SUPPLEMENTAIRES – LABELS

Visant à l'application de L'article 46 du Règlement Administratif de la Ligue, les clubs labellisés Ecole Féminine de Football « Or » peuvent solliciter la section Féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions avant le premier match de compétition officielle.

L'article 46 du Règlement Administratif de la Ligue dispose que,

« 1. Par principe, l'inscription sur une feuille de match de joueur titulaire d'un cachet « mutation » ou « mutation hors période » est régie par les dispositions des Règlements Généraux de la Fédération et notamment son article 160.

2. Par exception, dans le cadre du développement du football féminin,

- tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, **avant le premier match de compétition officielle de cette équipe** ;

- tout club disposant du Label Ecole Féminine de Football « Or », pourra incorporer une joueuse titulaire supplémentaire d'un cachet « Mutation » dans une équipe féminine seniors participant à une compétition départementale ou régionale (à l'exclusion des compétitions nationales). Le club concerné devra solliciter la section Féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions afin de désigner l'équipe dans laquelle évoluera cette joueuse titulaire supplémentaire d'un cachet « Mutation », au cours de la saison, **avant le premier match de Compétition officielle de cette équipe**. [...] ».

MOUVEMENTS DE LA COMMISSION

A la suite de la désignation de M. BELGHARBI au poste de Président de la CRGC, M. Patrick BOUDREAULT est nommé référent des compétitions JEUNES

- Référente Section SENIORS - TOURNOIS et MATCHS AMICAUX : DELOGE Chantal
- Référent Section JEUNES – BOUDREAULT Patrick
- Référente Section FÉMININES - CHALEIL Laëtitia
- Référent Section FOOT DIVERSIFIÉ - DAUSSEING François
- Référent COUPES RÉGIONALES ET NATIONALES - ADGE Jacques
- Référent Section FUTSAL – MAZZOTTA Anthony

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président
Mazouz BELGHARBI

Le secrétaire de séance,
Cyril DURAND

ANNEXE FEMININES JEUNES
Liste des engagements au 22.08.24

CDG	Equipe	Compétition / Phase	Poule	Type	Montant
6507	560820	Amtf Asptt 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6505	564703	Bovg 1	U15 Territoire F / 1		CH
6505	564703	Bovg 2	U15 Territoire F / 1		CH
6504	564954	Cgff 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6512	551488	Stade Beaucairois Fc 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6513	553074	Beziers A. S. 2	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6513	553074	Beziers A. S. 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6509	519456	Blagnac 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6508	534344	Bressols A.S 1	U15 Territoire F / 1		CH
6509	522961	Bruguieres Sc 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6506	545076	Cahors F.C. 1	U15 Territoire F / 1		CH
6514	550123	Canet Roussillon Fc 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	515649	Carbonne Js 1	U15 Territoire F / 1		CH
6511	781263	Carcass. Foot Fem 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6511	781263	Carcass. Foot Fem 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6509	520607	Castelnau Est 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	517284	Cintegabelle 1	U15 Territoire F / 1		CH
6513	503251	Clermontaise 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	554286	Colomiers 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6507	580641	F.C. Vignoble 81 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6507	580641	F.C. Vignoble 81 1	U15 Territoire F / 1		CH
6509	505935	Cugnaux 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	505935	Cugnaux 1	U15 Territoire F / 1		CH
6502	531494	Druelle F.C. 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	547304	F.C. Eaunes Labarthe 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	547304	F.C. Eaunes Labarthe 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6509	550350	F.C. Escalquens 1	U15 Territoire F / 1		CH
6506	541889	Figeac Capdenac Qfc 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6502	551548	J.S. Levezou Foot 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	564940	Fontenilles Saves 32 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	564940	Fontenilles Saves 32 1	U15 Territoire F / 1		CH
6513	517246	St Andre Sangonis Ol 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	563649	Pscf 1	U15 Territoire F / 1		CH
6509	505900	Ent.R.C. S.O. Isle E 1	U15 Territoire F / 1		CH
6509	582636	L'U.S.J. Fc 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	582636	L'U.S.J. Fc 1	U15 Territoire F / 1		CH
6501	536143	F.C. Critourien 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6501	536143	F.C. Critourien 1	U15 Elite F / Phase 1	A	CH
6501	536143	F.C. Critourien 2	U15 Territoire F / 1		CH
6507	581025	Es Montagne Noire 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6507	581025	Es Montagne Noire 1	U15 Territoire F / 1		CH
6505	560950	Pnf 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6514	564916	Grp Phoenix Sud R Va 1	U15 Territoire F / 1		CH
6506	561237	G.H.C.S 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6509	561199	Save Et Garonne 1	U15 Territoire F / 1		CH
6511	563596	Ent. Hmo/ Conques 1	U15 Territoire F / 1		CH
6512	526910	Esp.Loiz. Le Bleyard 1	U18 Territoire F / Phase 1		CH
6513	500152	Lunel Gc 1	U15 Territoire F / 1		CH

CDG	Equipe	Compétition / Phase	Poule	Type	Montant
6509	548369	U.S.Salies Mane 1		CH	
6506	542831	Val Roc Foot 1		CH	
6512	503376	Marvejols S. 1		CH	
6512	551504	Mende Av.Foot Lozere 1		CH	
6501	582702	Pyr Ariegoises Foot 1		CH	
6502	503091	Millau So 1		CH	
6508	514451	Montauban 2		CH	
6508	514451	Montauban 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6508	514451	Montauban 2	U15 Territoire F / 1	CH	
6508	517563	Coquelicots Montecho 15	U15 Territoire F / 1	CH	
6513	503349	Montpellier As Ptt 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6513	560817	Fc 3mtdk 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6511	540547	F.U. Narbonne 2	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6511	540547	F.U. Narbonne 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6512	750342	Nimes Metrop. Fem. 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6502	505909	Rodez Aveyron 2	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6502	505909	Rodez Aveyron 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6501	511422	Pamiers Fc 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	517036	U.S. Pibracaise 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	518612	U.S. Plaisance Du To 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	518612	U.S. Plaisance Du To 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6514	529240	Prades A.S. 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	564939	Rcfc 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	564939	Rcfc 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6502	524819	F.C. Comtal 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6513	582745	F.C. Thongue Libron 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6513	582745	F.C. Thongue Libron 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6513	514400	St Jean-Vedas 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6513	514400	St Jean-Vedas 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	524101	Saint-Orens F.C. 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6513	547494	Sussargues Fc 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6505	552690	Tarbes Pyrenees Foot 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6514	527791	Cano-Toul Fc 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6509	524108	As Tlse Lardenne 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	527639	Jeune Entente Toulou 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	527639	Jeune Entente Toulou 1	U15 Elite F / Phase 1	A CH	
6509	527639	Jeune Entente Toulou 2	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	537945	Rangueil F.C. 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	537945	Rangueil F.C. 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	547206	Toulouse Pradettes 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	547206	Toulouse Pradettes 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	581893	T.M.F.C. 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6509	581893	T.M.F.C. 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6513	561208	Asm34 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6512	500377	Vergeze Ep 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	
6512	500377	Vergeze Ep 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6509	537243	C.O.Coteaux 1	U15 Territoire F / 1	CH	
6502	512748	Villefran. St 1	U18 Territoire F / Phase 1	CH	

CDG	Equipe	Compétition / Phase	Poule Type	Montant
6511	548191	Trapel Fc 1	U15 Territoire F / 1	CH
		Total engagements :	97	

ANNEXE MODIFICATIONS FORFAITS – GESTION COURANTE SERVICE COMPETITIONS
--

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

*Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, **quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.***

Le non-respect du délai susvisé entrainera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande du clubs recevants :

SENIORS REGIONAL 2 M Poule B

- Programme la rencontre Journée 01 – CASTANET / OL GIROU le 07.09 à 17H30
Demande saisie le 04.08

U16 REGIONAL 1 M Poule A

- Programme la rencontre Journée 02 – NIMES OL / RANGUEIL Le 21.09 à 15h00
Demande saisie le 14.08
- Programme la rencontre Journée 05 – AGDE / BEZIERS le 13.10 à 15H00
Demande saisie le 14.08

U16 REGIONAL 1 M Poule B

- Programme la rencontre Journée 01 – BLAGNAC / RODEZ AV le 14.09 à 15H00
Demande saisie le 13.08
- Programme la rencontre Journée 05 – MONTAUBAN / ALBI le 12.10 à 16h00
Demande saisie le 12.08

REGIONAL 1 F Poule UNIQUE

- Programme la rencontre Journée 03 – AS PTT MTP / MONTAUBAN Le 29.09 à 13h00
Demande saisie le 07.08
- Programme la rencontre Journée 08 – AS PTT MTP / CANET EN ROUSSILLON le 24.11 à 13h00
Demande saisie le 07.08
- Programme la rencontre Journée 15 – AS PTT MTP / ALBI MARSSAC le 09.03 à 13h00 Demande saisie le 07.08
- Programme la rencontre Journée 17 – AS PTT MTP / RODEZ AV le 23.03 à 13h00
Demande saisie le 07.08

Coupe de France SENIORS

Suite au mail de la Mairie de Toulouse,

Veuillez trouver ci-dessous les modifications de terrains pour le 1^{er} TOUR de la Coupe de France SENIORS

FC MAHORAISE / CAP JEUNES 31 Le 25.08 à 15h00 Terrain MIRAIL Synthétique

TOULOUSE F SUD / U AV FENOUILLET Le 25.08 à 15h00 Terrain LA RAMEE Synthétique.

Match MILHAUD / BESSEGES du 25.08 à 15h00

Suite à un problème sur les installations sportives de MILHAUD,

Suite au mail du District GARD LOZERE gestionnaire des terrains de la ville de NIMES

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification de terrain

MILHAUD / BESSEGES se joue le 25.08 à 15h00 **Terrain JEAN BOUIN synthétique à Nîmes.**

Suite à un problème de terrain sur les installations sportives des SAINTES MARIES DE LA MER

Suite à l'attestation de la Mairie de SALINS DE GIRAUD,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE pour modifier le terrain de la rencontre Coupe de France SENIORS 1^{er} TOUR

LES SAINTES / FC BAGNOLS ESCANAUX se joue le 25.08 à 15h00 sur le terrain **MICHEL CAVOUGLIS 1**

Synthétique à SALINS DE GIRAUD.

Suite à l'accord des deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions émet un avis favorable à la modification de la rencontre Coupe de France SENIORS 1^{er} TOUR

OFC CASTRES / BRUGUIERES se joue le samedi 24.08 à 20h00 sur les installations de BRUGUIERES Stade RENE ALBUS.

Rappel : OFC CASTRES est club organisateur, en charge de la FMI.

Suite à l'accord des deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions émet un avis favorable à l'inversion et la modification de la rencontre Coupe de France SENIORS 1^{er} TOUR

PRADINES / ST PAUL LOUBR se joue le samedi 24.08 à 20h00 sur les installations de PRADINES Stade HENRI BARREAU 1.

Suite à l'accord des deux clubs,

Suite à l'accord des deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions émet un avis favorable à l'inversion et la modification de la rencontre Coupe de France SENIORS 1^{er} TOUR

VALENTINE / US TOULOUSE se joue le DIMANCHE 25.08 à 15H00 sur les installations de VALENTINE

Match LE VERNET / SAVERDUN du 25.08 à 15h00

Suite à l'arrêté Municipal de la Mairie de VERNET interdisant l'utilisation du terrain de Football,

Suite à l'attestation de la Mairie de MONTAUT, mettant à disposition les installations sportives de la Commune au club F VERNET

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification du terrain pour le 1^{er} TOUR Coupe de France SENIORS

LE VERNET / SAVERDUN se joue le 25.08 à 15h00 sur **le terrain de MONTAUT Stade le PUNTIL 1.**

Match AC PISSEVIN / ST GILLES du 25.08 à 15H00

Suite à l'accord des deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE à la modification

AC PISSEVIN / ST GILLES se joue le 25.08 à **18H00** Terrain BERNARD AUZON à Nîmes

Suite au mail de la Mairie de TOULOUSE, nous informant d'un problème d'éclairage sur le terrain CORBARIEU 1 à TOULOUSE,

Nous vous informons que la rencontre Coupe de France SENIORS 1^{er} TOUR

FA TOULOUSAIN / MAS 31 se joue le samedi 24.08 à **18H30** sur le terrain CORBARIEU 1 à TOULOUSE.

Match LAFRANCAISE / LOUBEJAC ARDUS du 25/08 à 15h00 Terrain GOUGES BOUTA à LAFRANCAISE

Suite à l'arrêté Municipal de la Ville de LAFRANCAISE, interdisant l'installation sportive,

En l'absence de proposition d'un terrain de repli par le club LAFRANCAISE

La CR Gestion des Compétitions DECIDE d'inverser la rencontre Coupe de France 1^{er} TOUR

LOUBEJAC ARDUS / LAFRANCAISE se joue le 25.08 à 15h00 sur le terrain L'HONOR DE COS Stade LOUBEJAC.

Pour faire suite au mail du club VIAS FC O (590432) du 13.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe de France 1^{er} TOUR –

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de VIAS FC pour la rencontre du 25.08.

En conséquence le club de ARSENAL CROIX D'ARGENT est qualifié pour le prochain tour.

Pour faire suite au mail du club ST ALEXANDRE (548839) du 17.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe de France 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de ST ALEXANDRE pour la rencontre du 25.08.

En conséquence le club de CALVISSON est qualifié pour le prochain tour.

Pour faire suite au mail du club CERET FC (530387) du 19.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe de France 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de CERET FC pour la rencontre du 25.08.

En conséquence le club de RC PERPIGNAN MED est qualifié pour le prochain tour.

Pour faire suite au mail du club FC Lespignan Vendres (530106) du 19.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe GAMBARDELLA 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de LESPIGNAN VENDRES pour la rencontre du 08.09

En conséquence le club de ENT ST CLEMENT MONTFERRIER est qualifié pour le prochain tour.

Pour faire suite au mail du club CAMPAGNAC (524783) du 22.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe de France 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de CAMPAGNAC pour la rencontre du 24.08

En conséquence le club de FOOT SEGALA RIEUPEYROU est qualifié pour le prochain tour.

Pour faire suite au mail du club GRAND ORB (582193) du 22.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe de France 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de GRAND ORB pour la rencontre du 24.08

En conséquence le club de ROC SOCIAL SETE est qualifié pour le prochain tour.

Pour faire suite au mail du club US TREFLE (551430) du 23.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe de France 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de US TREFLE pour la rencontre du 25.08.

En conséquence le club de ALL FIVE ACADEMIEA est qualifié pour le prochain tour.

COUPE GAMBARDELLA

Pour faire suite au mail du club FC Lespignan Vendres (530106) du 19.08.24, informant le forfait de son équipe SENIORS en Coupe GAMBARDELLA 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de LESPIGNAN VENDRES pour la rencontre du 08.09

En conséquence le club de ENT ST CLEMENT MONTFERRIER est qualifié pour le prochain tour.

Coupe de France FEMININES

Pour faire suite au mail du club VIOLETTE AUCAMVILLE (527484) du 23.08.24, informant le forfait de son équipe FEMININES en Coupe de France 1^{er} TOUR -

La C.R Gestion des compétitions ENREGISTRE LE FORFAIT GENERAL de l'équipe de VIOLETTE AUCAMVILLE pour la rencontre du 22.09

En conséquence le club de FC CANAL NORD est qualifié pour le prochain tour.

SENIORS REGIONAL 3 M POULE F

Suite au passage de la CR des terrains sur les installations sportives et le nouveau relevé de l'éclairage, le club de OUEST AVEYRON demande à jouer les rencontres SENIORS REGIONAL 3 M POULE F le SAMEDI à 19h00

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions à titre exceptionnel

⇒ Émet un avis favorable à la demande de OUEST AVEYRON

⇒ Les rencontres sont programmées le SAMEDI à 19H00 Terrain VILLENEUVE D'AVEYRON ST ROCH N°2

SENIORS REGIONAL 3 M POULE H

Suite à un problème de terrain sur la commune de Tournefeuille et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de TOURNEFEUILLE demande à jouer les rencontres R3 M Poule H sur le terrain N°4 Synthétique à TOURNEFEUILLE.

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions,

⇒ Émet un avis favorable à la demande de TOURNEFEUILLE 517802.

⇒ Les rencontres sont programmées le SAMEDI à 20H00 sur le terrain MUNICIPAL N°4 Synthétique à Tournefeuille.

U20 REGIONAL M POULE A

Suite à un oubli et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de AS CAISSARGUES demande à jouer les rencontres U20 R Poule A Le Samedi à 15h00

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions,

⇒ Émet un avis favorable à la demande de AS CAISSARGUES.

⇒ Les rencontres sont programmées le SAMEDI à 15H00.

U20 REGIONAL M POULE B

Suite à un oubli et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de TOULOUSE METROPOLE demande à jouer les rencontres U20 R Poule A Le Samedi à 18h00

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions,

⇒ Émet un avis favorable à la demande de TOULOUSE METROPOLE .

⇒ Les rencontres sont programmées le SAMEDI à 18H00.

U17 REGIONAL M POULE A

Suite à oubli, et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de JUVIGNAC demande à jouer les rencontres U17 R Poule A Le DIMANCHE à 14H00

Suite à l'attestation de la Mairie de ST GEORGES D'ORQUES pour prêter les installations sportives au club de JUVIGNAC

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions à titre exceptionnel

⇒ Émet un avis favorable à la demande de JUVIGNAC

⇒ Les rencontres sont programmées le DIMANCHE à 14H00 Terrain ST GOERGES D'ORQUES Stade OCCITANIE Synthétique.

U17 REGIONAL M POULE A

Suite à des modifications, et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de LATTES demande à jouer les rencontres U17 R Poule A Le DIMANCHE à 10H30

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions à titre exceptionnel

⇒ Émet un avis favorable à la demande de LATTES

⇒ Les rencontres sont programmées le DIMANCHE à 10H30 Terrain STEPHANE et CHRISTIANE ALES à Lattes.

U15 REGIONAL M POULE B

Suite à un oubli et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de PERPIGNAN NORD demande à jouer les rencontres U15 R Poule B Le DIMANCHE à 11h00

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions à titre exceptionnel

⇒ Émet un avis favorable à la demande de PERPIGNAN NORD .

⇒ Les rencontres sont programmées le DIMANCHE à 11H00.

U14 REGIONAL M POULE A

Suite à des modifications, et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de PAMIERS demande à jouer les rencontres U14 R Poule D Le SAMEDI à 16H00

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions à titre exceptionnel

⇒ Émet un avis favorable à la demande de PAMIERS

⇒ Les rencontres sont programmées le SAMEDI à 16h00 terrain LA CHATAIGNERAI à PAMIERS

U14 REGIONAL M POULE C

Suite aux vérifications concernant l'homologation de l'éclairage du terrain LONDIEU N°6 à FIGEAC par la CR des TERRAINS et pour une meilleure gestion des installations sportives, le club de FIGEAC CAPDENAC demande à jouer les rencontres U14 R Poule C Le SAMEDI à 16h00

Après vérification et étude de la demande,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions à titre exceptionnel

⇒ Émet un avis favorable à la demande de FIGEAC CAPDENAC

⇒ Les rencontres sont programmées le SAMEDI à 16H00.

FUTSAL REGIONAL 1 POULE B

La CR Gestion des Compétitions section FUTSAL vous informe qu'il faut lire le match - Journée 3 - FUTSAL REGIONAL 1 POULE B :

28737338 - COLOMIERS / FC QUINT FONSEGRIVES **se joue 30.09 à 20h00 Gymnase CAPITANY à Colomiers.**

Suite à la demande du Toulouse Futsal Club,

Suite à l'accord de la Mairie de TOULOUSE,

La CR Gestion des Compétitions Section Futsal émet un AVIS FAVORABLE pour la programmation des rencontres du club TOULOUSE FUTSAL CLUB 851139

è **Le Vendredi à 20h30 - Salle la CEPIERE NNI 315559904**

ANNEXE PRATIQUE

Installation nouvelle version webApp FMI

NOUVELLE FMI



- Les clubs disposent déjà de l'accès à la **préparation des matchs** à l'adresse suivante : (<https://fmi-core-compo.fff.fr>)
 - Cette adresse sera dorénavant le seul accès possible pour préparer les compositions à l'avance pour les deux équipes
 - Il n'est plus possible de préparer à l'avance sa composition sur la tablette dans l'application Feuille de Match
- La nouvelle **WebAppFMI** s'installe uniquement sur tablette (pas sur téléphone), à partir de cette URL : <https://fmi-core.fff.fr>.
 - Sur la page de connexion, il y a le lien sous l'illustration : « Comment installer la FMI sur ma tablette ». les écrans de ce didacticiel suivent ci-après.
 - Nous avons également réalisé une vidéo qui est sur la plateforme club dans votre championnat.

INSTALLATION WEBAPP FMI

 Feuille de match




Feuille de Match

Identifiant

Mot de passe

[→ CONNEXION](#) [? ASSISTANCE](#)

v. 4.0.0.59

[→ Comment installer la FMI sur ma tablette](#)

INSTALLATION WEBAPP FMI



Feuille de match



CHOIX 1 : INSTALLATION TABLETTE ANDROID



Feuille de match



Pour le système d'exploitation Android

(min Android 12, Chrome 112.0.561547)

- 1 Ouvrez le navigateur « Chrome »
- 2 Entrez <https://fmi-core.fff.fr> dans la barre d'adresse puis validez
- 3 2 options possibles :



Ouvrez le menu « Paramètres » de Chrome (les 3 points verticaux en haut à droite de l'écran). Puis, choisissez « Installer l'application »

Chrome vous propose d'ajouter directement la FMI sur l'écran d'accueil.

- 4 Validez l'installation en cliquant sur « Installer ».
L'icône de l'application apparaît alors sur l'écran d'accueil.
Vous pouvez alors lancer l'application.



CHOIX 2 : INSTALLATION TABLETTE APPLE - IPAD



Feuille de match



Pour le système d'exploitation iOS pour iPad

- 1 Ouvrez le navigateur « Safari »
- 2 Entrez <https://fmi-core.fff.fr> dans la barre d'adresse puis validez
- 3 Appuyez sur l'icône de partage à droite de la barre d'adresse



- 4 Dans la popin qui s'affiche, choisissez « Sur l'écran d'accueil »



- 5 Validez l'installation en cliquant sur « Ajouter »



- 5 L'icône de l'application apparaît alors sur l'écran d'accueil. Vous pouvez alors lancer l'application.

